

SNUipp-FSU67 infos Lettre n° 139 du 30/09/2011

Merci aux directeurs et directrices d'écoles de bien vouloir transférer cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble des collègues.

Il est temps de se syndiquer pour l'année 2011/2012 !

Nous vous proposons de vous **syndiquer sans plus attendre** pour cette année scolaire 2011/2012 à l'aide du bulletin de syndicalisation que vous trouverez... [ICI](#).

- parce que collectivement nous sommes **plus forts**.
- pour être **mieux informé(e) et défendu(e)**.
- car vous pouvez **régler en 10 chèques ou en 10 prélèvements**.
- et avec la **déduction fiscale de 66%**, cela vous revient à peine à 4 euros par mois !

Informations départementales

Grève du 27 septembre : « ras-le-bol » et mobilisation dans le Bas-Rhin.

Vous avez été nombreux à vous être mobilisés le 27 septembre contre les suppressions de postes.

Près de 60 écoles de notre département étaient complètement fermées à cette occasion. Un peu plus de 250 écoles (sur un total de 900) ont vu **plus de 25% de l'effectif enseignant en grève**.

Sur la ville de Strasbourg, 18 écoles étaient fermées et 78 écoles (sur 114) connaissaient un pourcentage de gréviste supérieur à 25%.

Plus de **1200 professeurs des écoles s'étaient déclarés grévistes** dans le Bas-Rhin.

Pour 2012 un autre « souffle » et une autre politique sont plus que jamais nécessaires !

Pour en savoir plus sur cette journée d'action dans notre département, le **SNUipp-FSU67 en interview sur France 3 Alsace**, c'est à voir... [ICI](#)

Un enseignant informé en vaut deux : les informations pratiques du SNUipp-FSU67 ...à conserver !

Promotions 2011/2012 :

- Pour savoir si vous êtes **« promouvable »** à la CAPD de décembre 2011, cliquez...[ICI](#).
- Pour compléter la **fiche de suivi** syndical (à nous retourner) et connaître le **tableau d'avancement** (durée requise à chaque échelon), cliquez...[ICI](#).
- Pour connaître les **barèmes des derniers promus** à chaque échelon lors de la CAPD de l'an dernier, cliquez...[ICI](#)
- La **grille de notation des PE** en vigueur dans notre département depuis octobre 2006 est...[ICI](#)
- La **grille indiciaire du corps des PE** est ...[ICI](#).

Carrières/Mutations :

- **Lieux et dates** de nos RIS à retrouver...[ICI](#).
- **Réunions d'infos syndicales** : les **modalités pratiques** pour s'inscrire , cliquez...[ICI](#).
- **Mouvement 2011** : le **barème** pour accéder à une école est ... [ICI](#). (document pdf intitulé « résultats du mouvement 2011 barèmes par commune et école »).
- Nos **traitements** et l'**ensemble des taux et indemnités** en vigueur depuis le 1er juillet 2010...[ICI](#).
- **Circulaire EMF** : rôles, missions, rémunérations. En savoir plus en cliquant...[ICI](#).

- Vous trouverez... [ICI](#) des renseignements sur le nouveau **décret** concernant le **cumul d'activité**.
- Restauration, Aide à la famille, Subventions pour séjours d'enfants, Aides pour enfants ... Pour retrouver les **nouveaux montants de ces prestations individuelles** au 1^{er} janvier 2011 cliquez... [ICI](#)
- **DIF** : pour avoir un exemple de **calcul de l'indemnité horaire** et d'autres infos sur le DIF, cliquez... [ICI](#).

Administratif :

- **Congés et autorisations d'absences dans le Bas-Rhin** : le document pris en compte par l'IA dans notre département est... [ICI](#).
- Carte scolaire : **grille départementale des effectifs pour ouverture et fermeture de classe**... [ICI](#).
- **Certificats médicaux des élèves** : les règles en vigueur sont... [ICI](#).
- « **Devoir de réserve** »...ce que disent vraiment les textes, c'est... [ICI](#).
- **Service minimum d'accueil (S.M.A)**: information à donner aux communes, organisation pratique, responsabilités, c'est ... [ICI](#).

R.I.S : formation au respect des textes règlementaires...«obligatoire » pour des IEN !

Personne ne peut opposer le caractère soi-disant « obligatoire » d'une animation pédagogique pour interdire à un enseignant d'assister à une RIS qui se déroule au même moment.

Les textes prévoient 18 heures d'animations pédagogiques. Point.

Il n'est fait nulle part référence à des animations qui seraient « obligatoires » et d'autres qui seraient « facultatives » ou « optionnelles ».

En cas de « pressions » de votre IEN, il suffit de nous contacter et nous interviendrons auprès de l'Inspecteur d'Académie.

Le SNUipp-FSU67 vous encourage, plus que jamais, à venir vous informer lors de l'une de nos **R.I.S (réunion d'information syndicale)**.

Il suffit d'informer votre IEN au moins 8 jours avant la tenue de la réunion.

Vous pouvez déduire vos 3 heures de présence de votre quota horaire prévu pour les animations pédagogiques ou la journée de solidarité.

Lieux et dates de nos RIS à retrouver... [ICI](#).

Pour avoir un **modèle de courrier à votre IEN** : [cliquez ici](#).

Animations pédagogiques : Fichage, flicage ...quand tu nous tiens...le Bas-Rhin se distingue à nouveau !

En voulant vous inscrire aux animations pédagogiques sur l'application « Circon'script » peut-être avez-vous remarqué qu'une nouvelle clause était à cocher pour pouvoir valider vos choix. Il s'agit de la mise en place d'un **fichage** (historique permanent) de vos choix d'animations, de vos présences ou absences, de votre liberté individuelle à l'exercice du droit syndical ...

Le SNUipp-FSU67 vient d'écrire à l'Inspecteur d'Académie pour dénoncer cette clause et l'interroger quant à la légalité (accord de la CNIL ?) et aux finalités de ce fichier.

Dans l'attente de ses éclaircissements, nous demandons aux collègues de ne pas valider cette clause.

Lire la **lettre** du SNUipp-FSU67 à l'IA du Bas-Rhin... [ICI](#)

Evaluations CP de la DEPP : une aide pour les collègues concernés.

Le SNUipp-FSU67 est intervenu auprès de l'IA pour dénoncer la surcharge de travail liée aux modalités de passage de cette évaluation. Nous avons demandé à ce que les enseignants bénéficient d'une aide.

En réunion d'IEN il a été proposé que les personnels encore en surnuméraire sur les écoles soient envoyés en soutien des enseignants concernés.

De plus des allègements sont possibles pour ces classes en ce qui concerne les évaluations départementales qui ne sont **PAS,elles, OBLIGATOIRES**.

Elections professionnelles : bugs, suite ...

En fin de semaine dernière le Rectorat a dû fermer le portail élections tant les bugs étaient nombreux !

ATTENTION : une fois que vous avez « récupéré » votre mot de passe grâce à votre identifiant et votre numen vous devez les conserver ! Pour voter il vous faudra votre mot de passe **ET** votre identifiant.

Le rectorat est déjà contacté par des collègues qui ont jeté la notice de vote une fois le mot de passe obtenu et qui se rendent compte qu'ils ne pourront pas voter...soyez vigilants !

De même, n'attendez pas pour tester la **configuration de votre ordinateur** !

A priori les possesseurs d'ordinateurs « Mac » risquent d'avoir du mal à voter.

Vous pouvez le faire sur le « portail élections » du ministère en cliquant ...[ICI](#).

Vous vous posez des **questions** à propos de ces élections ? Les **réponses** sont ...[ICI](#).

Vous avez égaré votre notice de vote avec votre **identifiant**, vous pouvez le récupérer (avant le 11 octobre)...[ICI](#).

Informations nationales

Les « playmobils » démontent la politique de Luc Chatel...

Un collectif de parents et d'enseignants du Doubs revisite la politique de Luc Chatel avec ...l'aide des « Playmobils »....

« Les Playmobils à l'école de la République », c'est à voir... [ICI](#).

Élections professionnelles

Du 13 au 20 octobre, je vote  et 

Il est urgent de changer la donne !
Identifiant, mot de passe, le gouvernement a rendu plus difficile
les modalités de ce scrutin. Il compte nous faire taire

Ne nous laissons pas faire ! Votons massivement.